

## **Le programme d'accueil des nouveaux employés : Modification de la séance d'accueil**

Par souci d'améliorer le programme d'accueil du nouvel employé membre du personnel de soutien et d'administration, régulier et temporaire, dont la rémunération provient des fonds courants, nous souhaitons vous aviser que la séance d'accueil d'une demi-journée a été modifiée.

Rappelons que depuis la mise en place du programme d'accueil du nouvel employé, une pochette d'accueil est transmise à l'adresse personnelle du nouvel employé. Cette pochette comprend plusieurs documents et formulaires que le nouvel employé doit lire, remplir et retourner à la Direction des ressources humaines afin d'y activer son embauche.

Dans l'optique de l'amélioration des services offerts par la Direction des ressources humaines, l'utilité et l'importance de ces différents documents seront désormais expliquées et en l'occurrence ceux-ci seront remplis lors de la séance d'accueil. Nous croyons que cette nouvelle façon de faire permettra de faciliter l'intégration du nouvel employé, de la façon la plus harmonieuse possible, notamment par la présentation des avantages sociaux et des conditions de travail, des congés (vacances, congés sociaux, autres congés), du Régime de retraite, etc., mais également par la mise à jour du dossier de l'employé dès son entrée en fonction.

C'est avec grand plaisir que nous vous informons que ces séances d'accueil débiteront dès le mois de mai 2010, tous les jeudis de paie. Les nouveaux employés seront conviés à s'y présenter par le biais de leur lettre d'embauche dans les quatre semaines suivant leur embauche. Ils recevront au même moment une invitation à se présenter au Centre d'émission de la carte d'identité le vendredi suivant leur participation à la séance.

Nous comptons donc sur votre collaboration pour autoriser votre personnel à participer à ces deux événements en vue de faciliter leur intégration au sein de notre organisation. Nous vous invitons à communiquer avec Marie-Hélène Brousseau, conseillère en formation à la Direction des ressources humaines, pour obtenir des informations supplémentaires concernant le programme d'accueil.



Louis Martel  
Directeur  
Direction des ressources humaines